



VILLE DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 10 juin 2026

Délibération n° DEL 2026 0105

L'an deux mille vingt six, le dix juin à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 04 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
16/06/2026

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Jacky ROME, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Joris RIVORY, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Valérie BELLUT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Stéphane LAC, Madame Corinne BERNARD, Madame Séverine BONCOMPAIN, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur François CHATAING, Madame Chloé BOURDELAIN, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Enzo CHARITAT, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Saloua EL AAZZOUZI, Monsieur Fabien SURREL, Madame Chloe ALIBERT, Madame Naziha BOUACHMIR

Ont donné procuration :

Monsieur Jean-François EXBRAYAT à Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Roland LONJON à Madame Marlène LASHERME, Monsieur Xavier RIFFARD à Madame Emmanuelle VIALANEIX

Secrétaire de séance : Marlène LASHERME

La séance a été levée à : 22H30

Rédacteur : Corinne BLEU Actions et équipements culturels

Objet :	Subventions aux associations culturelles-subventions pour grandes manifestations culturelles
----------------	--

Rapporteur : Joris RIVORY

Dans le cadre de ses animations culturelles, la Ville soutient et finance les manifestations et événements se déroulant sur le territoire.

Dans ce cadre, le montant total des subventions au titre de la culture s'élève à 201 940 euros répartis de la manière suivante :

- subventions aux associations culturelles : 31 250 euros,
- subventions pour grandes manifestations culturelles : 170 690 euros.

Délibération n° DEL_2026_0105 du mercredi 10 juin 2026

Par ailleurs, il est rappelé que pour chaque manifestation bénéficiant d'un soutien (financier ou en nature) et quel que soit le thème de l'événement, les principaux supports de communication (affiche, plaquette, brochure, flyer, dépliant, etc.) devront obligatoirement intégrer la marque territoriale et être soumis à la validation du service communication.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Numérique - Vie étudiante du 29/05/2026

A reçu un avis favorable en Commission Culture du 27/05/2026

Le Conseil Municipal :

- RÉPARTIT les crédits ci-dessus entre les diverses associations dont les demandes figurent dans le tableau ci-joint,

VOTE : MAJORITÉ
Pour : 32
Contre : 1
Naziha BOUACHMIR

Mme Mathilde BOURGIN s'est déportée pour la subvention pour Intermezzo.

Mme Mathilde MOUCHON-SICARD s'est déportée pour la Société des Amis du Musée Crozatier.

Mr Fabien SURREL s'est déporté pour Le Roi de l'Oiseau.

Signé le 10 juin 2026,
Le Secrétaire de séance,
LASHERME Marlène,
Adjointe au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le mercredi 10 juin
2026